

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Conférence de presse du 21 août 2018

Rentrée scolaire 2018-2019

Faits et chiffres-clés

Le DIP c'est :

- **76'151** élèves
- **7'072** enseignant.e.s (2'648 EP, 1'801 CO, 2'623 ESII)
- **464** nouveaux enseignants engagés:
 - ✓ 122 *enseignement primaire*
 - ✓ 183 *CO*
 - ✓ 124 *secondaire II*
 - ✓ 35 *enseignement spécialisé*
- **58** établissements primaires (165 écoles) + école climatique de Boveau
- **19** établissements du CO
- **29** établissements du secondaire II et tertiaire B dont 4 établissements mixtes (11 collèges, 6 ECG, 7 pôles de formation professionnelle, CTP, ACCESS, Lullin, CFPPC)
- **57** institutions de l'enseignement spécialisé, **17** regroupements de classes spécialisées (yc DIAMs), **15** classes intégrées (CLI), 2 centres d'enseignement spécialisé et formation pratique et 1 dispositif inclusif intégral EP

Faits et chiffres-clés

Le coût complet par élève en 2017 était de:

- **15'901** francs à l'école primaire (enseignement régulier)
- **25'953** francs au cycle d'orientation
- **22'732** francs au secondaire II
 - ✓ **23'839** francs pour les filières générales et professionnelles à plein temps du secondaire II
 - ✓ **16'783** francs pour les filières duales

Faits et chiffres-clés

Effectifs élèves	2017	2018	Variation (+1537)
Enseignement obligatoire	48'051	49'057	+1'006
Primaire	34'844	35'615	+771
Cycle d'orientation	13'207	13'442	+235
Secondaire II	24'659	25'139*	+480
Enseignement spécialisé public et subventionné	1'904	1'955	+51

Source : SRED

2017 Effectifs stabilisés; 2018 Effectifs prévus

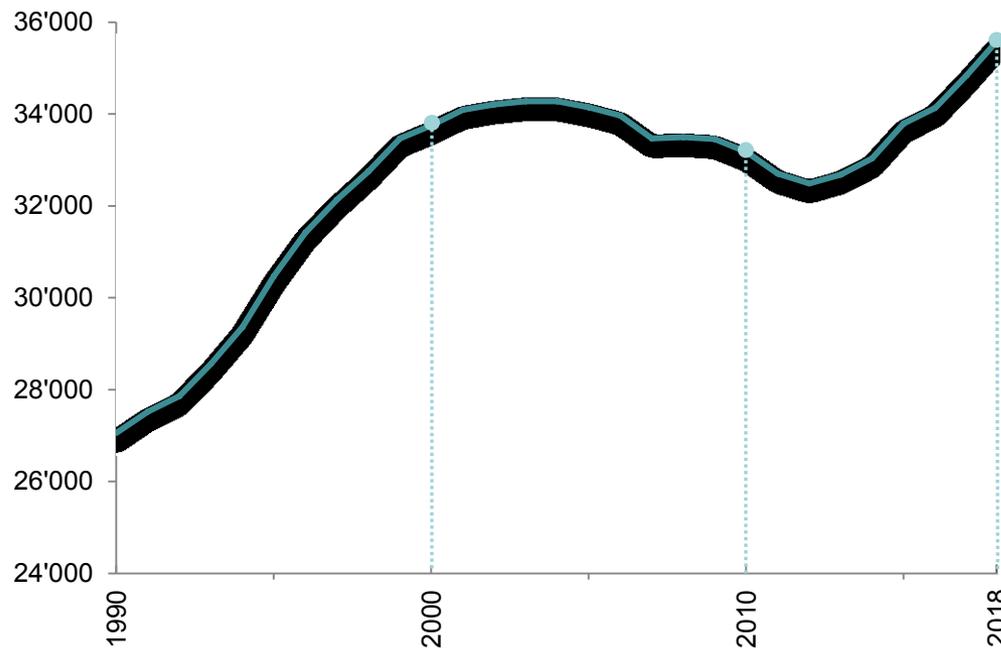
*Y compris 400 élèves concernés par FO18

Postes supplémentaires (ETP enseignants)	2017	2018	Variation
Enseignement obligatoire	3'674	3'749	+75
Primaire	2'254	2'301	+47
Cycle d'orientation	1'420	1'448	+28
Secondaire II	2'123	2'164	+41
Enseignement spécialisé public (enseignants et éducateurs)	472	497	+25

Source: DIRFIN & OMP

Faits et chiffres-clés: effectifs des élèves

Enseignement primaire



2018 : 35'615

2010 : 33'181

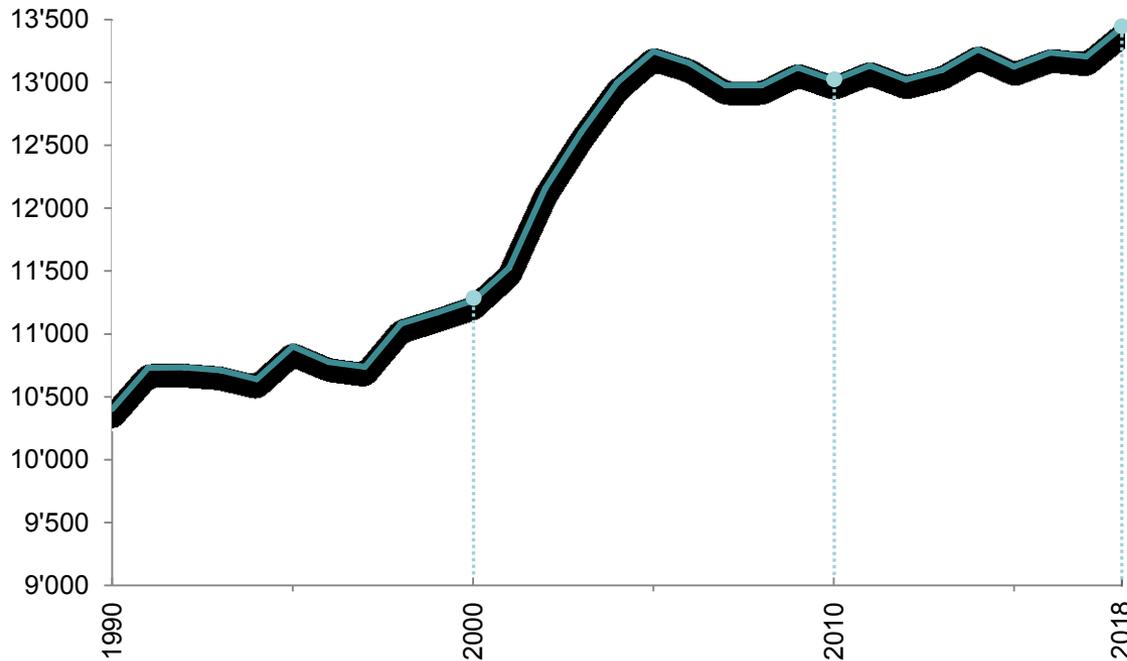
2000 : 33'756

1990 : 27'059

Source : SRED

Faits et chiffres-clés: effectifs des élèves

Cycle d'orientation



2018: 13'442

2010 : 13'018

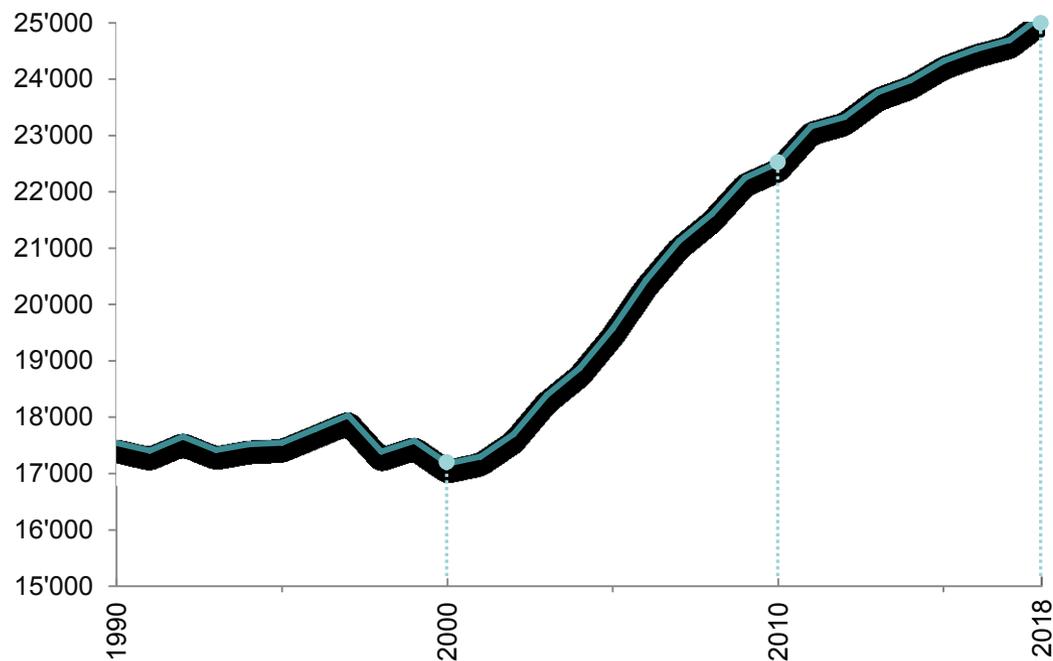
2000 : 11'267

1990 : 10'403

Source : SRED

Faits et chiffres-clés: effectifs des élèves

Enseignement secondaire II



2018 : 25'139
y compris les 400
élèves de FO18

2010 : 22'513

2000 : 17'176

1990 : 17'540

Source : SRED

Faits et chiffres-clés: élèves à besoins particuliers

Nombre d'élèves à besoins particuliers selon les principaux dispositifs*	2017**	2018***	Variation
Inclus dans l'enseignement régulier grâce à différents programmes (suite du soutien préscolaire, AIS, enseignants spécialisés, CIPA-Inclusion, etc.)	189	241	+52
Inclus dans l'enseignement régulier grâce au dispositif DIES	9	12	+3
DIAMs (dispositif inclusif de collaboration entre l'enseignement régulier et spécialisé; EP Roseraie et Pâquis-centre)	45	46	+1
Total des élèves bénéficiant d'un dispositif inclusif	243	299	+56
Regroupements de classes spécialisées	348	347	-1
Classes intégrées du CO (+2, aux CO des Coudriers et de l'Aubépine)	131	168	+37
EFP (école de formation préprofessionnelle)	83	47	-36
Formation préprofessionnelle du secondaire II	130	136	+6
Migrants à besoins éducatifs particuliers (sec II)	22	24	+2
Centres médico-pédagogiques ou institutions subventionnées	1'136	1'165	+29

*Dépendant soit de l'OMP, soit de l'enseignement régulier

**Effectifs stabilisés au 15/11/2017

***Effectifs prévus pour 2018

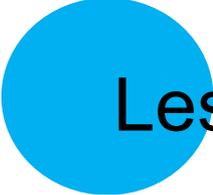
Faits et chiffres-clés : contrats d'apprentissage signés

	Au 15 août			A fin octobre		
	Total	CFC	AFP	Total	CFC	AFP
2014	1'557	1'394	163	2'183	1'924	259
2015	1'738	1'544	194	2'202	1'972	230
2016	1'913	1'697	216	2'285	2'006	279
2017	1'875	1'657	218	2'296	2'012	284
2018	1'880	1'657	223	x	x	x

Source : OFPC

- Nouveaux CFC proposés: technologue en dispositifs médicaux, opérateur.trice en informatique.
- En raison de l'augmentation des effectifs, le DIP a pu ouvrir de nouvelles classes dans des filières pour lesquelles les apprenti.e.s devaient se former ailleurs en Suisse romande (CFC: agent.e d'exploitation, mécanicien.ne de production, opérateur.trice en informatique; AFP: boulanger.ère-pâtissier.ère-confiseur.euse).

Les points forts de la rentrée



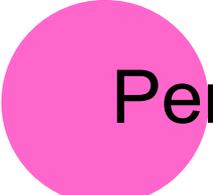
Les conditions de la rentrée



La formation obligatoire jusqu'à 18 ans



Quelques nouveautés



Perspectives pour la législature

Les conditions de la rentrée: enseignement primaire

	2017	2018	Variation	Remarques
Elèves	34'844	35'615	+771	La forte hausse du nombre d'élèves se poursuit
Moyenne du nombre d'élèves par classe	19.9	19.9		Il peut y avoir des variations selon les communes/quartiers puisqu'on ne déplace pas, en principe, les élèves de l'EP
Taux d'encadrement	16.1	16.1		

Le renforcement de l'école primaire se poursuit :

- 16 établissements seront dotés d'une équipe pluridisciplinaire (enseignant.e spécialisé.e, éducateur.trice, logopédiste, psychomotricien.ne.s, psychologue et infirmier.e), soit 7 de plus qu'en 2017.
- 50 établissements sur les 58 bénéficieront d'un.e éducateur.trice. L'objectif est qu'à la rentrée 2019 au plus tard, et dans l'attente du déploiement complet des équipes pluridisciplinaires, chaque établissement dispose au moins d'un 50% d'éducateur.trice

Les conditions de la rentrée: cycle d'orientation

	2017	2018	Variation
Elèves	13'207	13'442	+235
Taux d'encadrement (hors classes d'accueil)	10.5	10.5	

	Moyenne d'élèves par classe (hors classes d'accueil)*					
	9e		10e		11e	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
R3/LS	21.8	21.9	22.6	22.3	22.5	23.1
R2/LC	17.0	16	16.6	16.4	17.1	16.9
R1/CT	12.6	12.6	12.7	12.7	12.8	12.8

Sources : SRED et DGEO

2017 : effectifs stabilisés
(novembre)
Rentrée 2018: effectifs prévus

*Maxima prévus :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;

Les conditions de la rentrée: ESII

	2017	2018	Variation	Remarques
Elèves	24'659	25'139	+480	Dont 400 élèves relevant de la mise en place de FO18
Taux d'encadrement	11.70	11.60	-0.1	
Moyenne du nombre d'élèves par cours				
Collège	17.8	17.8		Les effectifs réglementaires par cours varient selon la discipline enseignée
ECG	16.5	16.5		
CFP Commerce plein temps	20.6	20.4		Les effectifs varient selon les filières

Sources : SRED et DGESII

2017 : effectifs stabilisés (novembre)
Rentrée 2018: effectifs prévus

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

- **Tous les jeunes de 15 à 18 ans habitant sur le canton de Genève** doivent désormais être en **formation pré-qualifiante ou qualifiante**.
- Le premier objectif du DIP est d'augmenter le suivi individualisé afin d'**éviter la rupture** de formation.
- Les axes de travail pour cette 1^{ère} rentrée FO18 :
 1. Renforcer l'accompagnement des élèves, notamment au sein des établissements ESI et ESII afin d'éviter le décrochage.
 2. Développer de nouvelles mesures de prise en charge : offre pré-qualifiante au sein du DIP.
 3. Adapter CAP Formations pour les jeunes déjà en rupture
 4. FO18 pour les élèves du spécialisé
 5. Casser les silos entre les différents degrés d'enseignement
 6. Collaborer avec les partenaires et faire évoluer l'offre

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

Un meilleur accompagnement des élèves

- Mise en place d'un **réfèrent FO18** dans chaque établissement (CO, ESII) et **engagement de professionnels pour accompagner les plans de formation** (ex. conseillers en formation ou en insertion).
- **Amélioration** du passage du **CO** à **l'ESII**, du **signalement** des élèves en difficulté et **sécurisation des réorientations** de parcours.
- Au printemps 2018, **près de 400 jeunes en difficulté** scolarisés à l'ESII ont été reçus **en entretien** par le service élèves de la DGESII. Ils ont été **orientés** pour la rentrée scolaire **dans l'une des offres pré-qualifiantes ESII ou pour un suivi à CAP Formations**. 407 devraient bénéficier à la rentrée de la nouvelle offre FO18.
- **Prise d'information complémentaire** auprès des parents des mineurs plus scolarisés à l'ESII : un courrier a été envoyé à 340 jeunes identifiés. Environ 20 jeunes seront concernés par un suivi à la rentrée.
- Adaptation de **l'espace Lullin** en appui aux écoles.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans : nouvelle offre

Zoom sur la formation pré-qualifiante

Classes préparatoires à l'ECG

Classes préparatoires professionnelles dans les CFP
Élargissement de l'offre et ouverture de nouvelles classes.

NOUVEAU **Classes pré-professionnelles au CFPP**
Création de passerelles vers l'apprentissage au Centre de formation pré-professionnelle – CFPP (anciennement Centre de la transition professionnelle – CTP).

NOUVEAU **Stages par rotation dans les CFP**
Création d'une année composée de plusieurs stages pour découvrir de nouveaux champs professionnels et définir un projet de formation.

NOUVEAU **Programme de formation individualisé**
Création de 3 modules pour les jeunes qui décrochent au cours de l'année scolaire.

Module 1

- Prise en charge
- Bilan de situation
- Pré-orientation

Module 2

- Stages dans les CFP ou en entreprise

Module 3

- Appui scolaire
- Soutien pour trouver un apprentissage

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

Formation pré-qualifiante ESII

Nouvelle offre pré-qualifiante ESII et CAP Formations	Nb. de places à la rentrée 2018	Nb. de places sur l'année 2018-19
Deux classes préparatoires en plus (auto-moto, santé)	23	23
Création de 6 classes préprofessionnelles au CFPP	72	72
Stages par rotation dans les centres de formation professionnelle	132	132
Module 1 (remobilisation)	28	112
Module 2 (stage)	-	30
Module 3 (vers l'apprentissage)	112	280
CAP Formations : programme de retour en formation	40	120
Total	407	769

L'offre pré-qualifiante sera déployée sur l'année avec plusieurs sessions (exemples: modules, programme de retour en formation). Elle prévoit une mobilité des jeunes au sein de l'offre selon leur progression. A la rentrée, 407 jeunes en difficulté devraient profiter de la nouvelle offre (situation à mi-août). Au cours de l'année, 769 places seront au total disponibles pour répondre aux besoins.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

Pour les jeunes ayant déjà décroché, CAP Formations prend le relais

- Créé en 2013, il regroupe l'OFPC, l'OCE et l'Hospice général, et accueille les jeunes ayant décroché de 15 à 25 ans pour un retour en formation.
- Il poursuit sa **mission pour les majeurs** selon le cadre existant.
- **Il devient le** guichet unique de prise en charge des jeunes ne fréquentant plus d'établissement scolaire. Actuellement **289 mineurs** sont suivis.
- Mise en place d'un nouveau **programme de retour en formation sur 4 mois**, dont le but est d'amener les jeunes à prendre ou à reprendre confiance en eux, à découvrir le monde du travail et à tout mettre en œuvre pour signer un contrat d'apprentissage dans la profession choisie, à travers des activités collectives.
- En fonction des places disponibles, certains des jeunes suivis par Cap Formations bénéficieront également de la nouvelle offre FO18.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

L'enseignement spécialisé est aussi concerné

- Ouverture d'un 2^{ème} **Centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP)**, partiellement intégré au centre de formation professionnelle SHR (13 places).
- Augmentation de la capacité d'accueil du **Centre thérapeutique de jour "Les Saules"**, qui proposera 16 places (+ 4 places). Ce centre s'adresse à des jeunes qui ne peuvent intégrer une formation sans prestations thérapeutiques préalables.
- Augmentation de la **capacité d'accueil de la SGIPA**, permettant l'accueil de jeunes de 15 à 18 ans.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

Casser les silos entre les différents degrés d'enseignement

- **FO18** concerne **tous les degrés d'enseignement** : EP, CO et ESII.
- Exemple : un **projet pilote au CO** pour une vingtaine d'élèves en grandes difficultés de **11ème CT**, identifiés après le 1er trimestre.
- Ils pourront effectuer **3 stages de 3 semaines** au sein des **centres de formation professionnelle** de l'ESII, à raison de **4 jours** par semaine.
- Une **½ journée**, ils seront **au CO** pour poursuivre les **apprentissages de base** et bénéficier d'un **accompagnement pour construire un projet de formation**.
- En cas de succès, ce programme pourra être étendu dès 2019-2020.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

Collaborer avec les partenaires et faire évoluer l'offre

- La **collaboration** avec les partenaires est essentielle :
 - les **parents**, qui partagent la responsabilité légale de la formation pour leurs enfants;
 - les **milieux professionnels** : analyse en cours des pistes de collaboration via le conseil interprofessionnel pour la formation;
 - les **dispositifs de prise en charge des jeunes en rupture de formation** : création d'un groupe de concertation en février 2018 et élaboration d'un cadre de collaboration;
 - les **écoles privées** : rencontre avec l'AGEP pour permettre une communication fluidifiée.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

Collaborer avec les partenaires et faire évoluer l'offre

- Le département travaille sur la **suite du déploiement de FO18** en vue de la rentrée 2019.
- **Bilan rentrée 2018** (1ère étape de déploiement) et **ajustement de l'offre**.
- Evaluation par le **SRED**.
- Poursuite du travail avec les **partenaires** à l'interne et à l'externe du DIP.
- **Réflexion et propositions de prise en charge pour les jeunes en grande vulnérabilité** : jeunes hospitalisés, en milieu fermé, troubles de la santé physique ou psychique, etc.



Nouveauté : "Les Rêveries" du Collège Rousseau

- Un **restaurant scolaire**, avec un service traiteur, qui devient un **lieu de formation**.
- Encadrés par leurs maîtres formateurs, des **jeunes en formation** effectueront les tâches nécessaires au fonctionnement de la **cafétéria** de l'établissement.
- Un lieu d'apprentissage en entreprise pour **2 CFC de spécialistes en restauration, 2 CFC de cuisiniers, 1 AFP d'employé de cuisine**.
- Un lieu de **formation** dans le cadre de **FO18** et des "**stages par rotation**" pour les **métiers de bouche** (service, cuisine, boulangerie-pâtisserie).
- **Encadrement** : 3 enseignants, ainsi qu'un cuisinier et un boulanger participant aux ateliers des élèves FO18 en plus de leurs tâches à la cafétéria.



Nouveauté : Encourager les séjours linguistiques (ESII)

- La question financière ne doit pas être un obstacle aux séjours linguistiques liés à certains cursus de formation.
- Avec l'aide d'une fondation, les élèves qui en ont besoin pourront désormais **obtenir un soutien financier pour les séjours linguistiques** concernant
 - A l'**Ecole de commerce** : maturité professionnelle intra-CFC et 3^{ème} MP
 - A l'**ECG** : certificat option communication/information, maturités spécialisées options communication/information et pédagogie
 - Au **Collège** : maturité bilingue par séjour
- Mise en place à la rentrée d'une procédure pour l'obtention d'une participation à la prise en charge du coût des séjours relevant des familles.
- L'étude des demandes et leur validation se feront en collaboration avec les établissements et la DGESII. L'octroi du soutien se fera par la fondation.
- Pour les séjours de 1 à 3 semaines, la participation sera probablement de l'ordre de 200 à 2'500 francs. Pour la maturité bilingue, cela dépendra du dossier déposé.

Nouveauté : Renforcement de l'enseignement du fait religieux à l'EO



- A Genève, le **fait religieux** est abordé dans le cadre de l'enseignement de l'histoire.
- Pour renforcer cet enseignement, un nouveau **matériel pédagogique spécifique** est prévu (en complément des outils existants), ainsi que la formation des enseignants.
- Le **déploiement** est prévu sur 4 ans :
 - **2018-19 : 1P-2P et 9^{ème} CO**
 - **2019-20 : 3P-4P et 10^{ème} CO**
 - **2020-21 : 5P-6P et 11^{ème} CO**
 - **2021-22 : 7P-8P**





Nouveauté : Année des sciences et de la technologie à l'EO

- Dans le cadre du **plan MSN** (maths, sciences de la nature) lancé en 2015.
- Objectif : **donner l'envie de pratiquer des activités scientifiques et techniques** (MINT), notamment aux **filles**.
- De la 1^P à la 11^{ème} CO, actions pédagogiques prévues pour les différents degrés et les différentes disciplines avec des partenaires de l'Arc lémanique: **Université de Genève, EPFL, HES-SO, CERN**.
- **Un programme-phare en 7P : "Et si j'étais scientifique ?" :**
 1. Deux demi-journées d'animation pendant l'année :
 - Un film suivi d'un show scientifique et d'un échange entre élèves et animateurs
 - Des ateliers scientifiques (bus de l'EPFL ou SciencesScope de l'UNIGE)
 2. Diverses activités en classe, notamment autour d'un métier scientifique
 3. Une enquête du SRED pour évaluer la représentation des élèves suite à cette action

Nouveauté : Partenariat autour de l'art oratoire avec l'ordre des avocats (CO)

- Projet-pilote en partenariat avec l'Ordre des avocats.
- Objectif: exercer à la **prise de parole en public**, initier au pouvoir des mots et donner des outils supplémentaires pour permettre à l'élève de mieux **s'exprimer**, de mieux **écouter**, de mieux **interagir** et de gagner en **confiance**
- Cours proposé aux **élèves de 11^e CT** (Communication & technologie) – voire aux élèves de LC (Langues vivantes & Communication):
 - Sur les heures de français, d'expression orale, de médias et images voire de maîtrise;
 - Intervention des avocats en classe en présence des enseignant.e.s;
 - Amorce des cours basée notamment sur des extraits de films.
- Une **douzaine de classes** participeront au projet-pilote.
- Horizon mai 2019: concours d'éloquence inter-cycles.
- Evaluation du projet et reconduction possible en cas de résultats positifs.

Perspectives pour la législation

- **Un jeune, un diplôme, un avenir !** Poursuivre ce qui a été entrepris pour soutenir les élèves les plus fragiles et lutter contre le décrochage scolaire : agir en amont par le **renforcement de l'école primaire** et l'analyse du **mercredi matin**; valorisation de la **formation professionnelle; FO18**. Il s'agira également d'analyser les dispositifs de **formation des adultes** pour les personnes sans qualification afin de mieux répondre aux besoins.
- **Evaluer, puis faire évoluer le nCO** : dès la rentrée **2019**, premiers **ajustements** de la grille horaire **avant une probable réforme plus profonde**, notamment pour améliorer l'acquisition des compétences fondamentales et l'orientation des élèves.
- **Développer le numérique à l'école** : enseigner *au* numérique et *par* le numérique, du primaire au **Secondaire II**. L'introduction de l'informatique obligatoire au Collège est déjà prévue pour 2020.
- **Renforcer la protection des mineurs** : soutenir les compétences parentales et reprendre la réflexion sur l'organisation de la protection des mineurs.

Merci pour votre attention